

01 Question de Kattrin JADIN à Hendrik Bogaert, Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics, adjoint au Ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur l'introduction de l'intérim dans la fonction publique

Ma question concerne vos intentions de faire entrer l'intérim dans la fonction publique dans le cadre du plan de relance souhaité par le gouvernement. Le recours à l'intérim permettrait de combler le manque d'effectifs et ainsi d'assurer la continuité du service public. Pourtant, nombre de critiques expriment des craintes quant à cette proposition. D'aucuns voient dans le possible recours à des non-fonctionnaires une atteinte au statut ou des risques en matière d'indépendance et de neutralité. Il semblerait également que le recours à l'intérim s'avère trop onéreux pour les deniers de l'État. 1. Quels seront les coûts réels de cette mesure? 2. Combien de personnes actuellement à la recherche d'une occupation pensez-vous pouvoir engager via cette voie?

01.02 Réponse de Hendrik BOGAERT, Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Modernisation des Services publics

L'extension du travail intérimaire au secteur public n'a pas encore été réalisée. Mais l'accord de gouvernement que les Régions et les Communautés deviennent compétentes pour permettre le travail intérimaire dans leur secteur public respectif et le secteur local et les Régions pour recourir au travail intérimaire dans le cadre des trajets de mise au travail, est exécuté via l'article 42, 3° de la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la Sixième Réforme de l'État. En ce qui concerne les questions concrètes je ne peux que répondre ce qui suit: 1. Il est impossible de prévoir savoir quels seraient les coûts réels, si cette extension était réalisée. 2. Il est également impossible de prévoir combien de personnes pourraient être ainsi recrutées au sein du secteur public.